



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 9 octobre 2015

CM 4153/15

PTS A

COMMUNICATION

LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Correspondant: coreper.2@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32-2-281.7814/7199

Objet: 3417^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires générales)

Date: 13 octobre 2015

Lieu: European Convention Center Luxembourg (ECCL)
4, place de l'Europe
1499 LUXEMBOURG

COMPLÉMENT N° 1 À LA LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Activités non législatives

- Règlement délégué (UE) .../... de la Commission, du 28.7.2015 complétant la directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant les définitions de la concentration de risques et des transactions intragroupe et coordonnant leur surveillance complémentaire
 - = Intention de ne pas exprimer d'objections à un acte délégué
 - 12370/15 EF 179 ECOFIN 730 DELACT 123
 - 11508/15 EF 165 ECOFIN 677 DELACT 109
- approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 07.10.2015

- Recommandation au Conseil concernant l'utilisation de dispositifs cryptographiques destinés à protéger les liaisons électroniques dans le contexte du projet GALILEO
12480/15 CSCI 54 CSC 198 **RESTREINT UE**
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 07.10.2015

 - Projet de décision du Conseil établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce au sujet de la demande des pays les moins avancés membres relative à une prorogation de la période de transition prévue à l'article 66, paragraphe 1, de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce pour certaines obligations en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, et à une dérogation aux obligations énoncées à l'article 70, paragraphes 8 et 9, dudit accord
= Adoption
11939/15 WTO 186 PI 59
11916/15 WTO 185 PI 57
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 07.10.2015
- (cf. CM 3967/15)**
- Adoption d'une Décision du Conseil établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité mixte institué par l'accord entre l'Union européenne et la République d'Arménie visant à faciliter la délivrance de visas, concernant l'adoption de son règlement intérieur
11930/15 VISA 275 COEST 267
11770/15 VISA 267 COEST 263
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 07.10.2015

 - Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale
Projet de décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et suppléants
= Adoption
12022/15 SOC 519 EMPL 340
12021/15 SOC 518 EMPL 339
approuvé par le Coreper, 1^{re} partie, du 07.10.2015
-